



# Faire un test de dépistage du VIH

*Vous avez pris un risque ? Vous souhaitez avoir des rapports sans préservatif avec votre compagnon ? Dans tous ces cas, une seule solution, faire un test de dépistage.*

Il n'y a que des **bonnes raisons pour faire un test de dépistage du sida.**

Et surtout, il n'y a aucune autre alternative. La maladie se déclenchant parfois plusieurs années après la contamination, le fait d'être en bonne santé, n'implique pas que vous soyez séro-négatif.

**Les tests de dépistage sont fiables** s'ils sont effectués au moins trois mois après le risque de contamination. En effet, il faut jusqu'à trois mois pour que la contamination soit détectable dans le sang. Autrement dit, avant ce délai, le résultat peut être faussé. Cela n'empêche pas de faire un premier test juste après l'éventuelle contamination (il donne une première indication). Par contre, il devra être confirmé par un second test trois mois plus tard.

## Dans quels cas faire le test ?

Quelles que soient vos raisons, vous pouvez faire ce test à tout moment.

- Si vous avez pris un **risque**. Si vous avez eu une ou plusieurs relations sexuelles non protégées, il est évident que vous devez passer un test. D'abord pour savoir ce qu'il en est, et aussi pour protéger vos futurs partenaires.
- Si vous souhaitez avoir des **relations sexuelles sans préservatif avec votre partenaire**. Quoi qu'il ou elle vous dise, même si il ou elle a fait un test auparavant, il est souhaitable que vous fassiez tous les deux un test de dépistage. Si les 2 résultats sont négatifs, cela signifie effectivement qu'il n'y a pas de risque, à condition évidemment qu'aucun d'entre vous n'ait de relations non protégées avec d'autres personnes.
- Il est obligatoire dans certains cas : pour les **donneurs** de sang ou d'organes, pour les donneurs de sperme, pour les donneurs de lait. Il est également proposé systématiquement aux **femmes enceintes**, et avant un mariage.

## Où et comment faire le test ?

- Vous pouvez **consulter votre médecin** afin de lui demander de vous prescrire un test de dépistage. Il s'agit d'une simple prise de sang que vous pourrez réaliser dans un laboratoire classique d'analyse, sans être à jeun. Sachez que les analyses de sang classiques (bilans sanguins) que peut vous proposer votre médecin ne comprennent pas le test du dépistage du VIH. C'est seulement avec votre accord ou parce que vous en aurez fait la demande qu'il vous prescrira ce test. Le résultat sera indiqué sur la feuille renvoyée par le laboratoire. Par ailleurs, votre médecin étant soumis au **secret médical**, il ne communiquera le résultat à personne d'autre que vous.

- **Les Centres de Dépistage Anonymes et Gratuits (CDAG)**. Présents dans tous les départements de France, ces centres réalisent des tests de dépistage du sida, des hépatites et d'autres infections sexuellement transmissibles, **anonymement et gratuitement**.